



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 AOUT 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 août 2017 à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Bureau : 7 août 2017.

Membres en exercice	Présents	Excusés	Absents
17	9	5	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
9			

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean-Pierre, LACOUTURIERE Michel, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PLAZANET Mélanie, SERRU Marie-Claire

Suppléant avec voix délibérative :

GRANDAUD Gilbert suppléant de POURCHET Pierre

Membres excusés :

DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, GANE Isabelle, LENOBLE Monique, PERIGAUD Chantal

Absents :

CAMBOU Stéphane, CHADELAUD Michel, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

MARCHES PUBLICS

Délibération n° 75 – 2017 : Extension et aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château – Lot n° 3 : étanchéité et couverture en ardoises : autorisation de signer l'avenant n° 1

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 11 – 2017 du 29 février 2017 du Conseil Communautaire attribuant les marchés dans le cadre de l'extension et de l'aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de l'extension et l'aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château, le lot n° 3 : étanchéité et couverture en ardoises a été attribué à l'entreprise SARL NICOLAS PEJOU pour un montant HT de 22 673,09 €.

Monsieur le Président vous précise qu'il est nécessaire de signer un avenant avec cette entreprise.

Monsieur le Président présente la modification :

Montant HT du marché	22 673,09 €
Avenant n°1 : révision de couverture en ardoises	2 348,34 €
TOTAL HT	25 021,43 €

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 1 désigné ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 11 août 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS



Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 22/08/2017